



Wissous le 02 Février 2022

Informations du 24 janvier 2022, modifiées le 29 janvier

Les gestes barrières restent toujours d'actualité. Ne pas oublier de fournir masques en nombre suffisant et Gel hydroalcoolique.

Consignes SNCF « covid » pour faciliter la distanciation :

- **à l'aller** : une fois les démarches faites, les parents doivent quitter la gare, les jeunes sont pris en charge par les animateurs. L'accès au quai est interdit aux parents.
- **au retour** : les parents doivent récupérer leur jeune au point rencontre du départ. Les animateurs les accompagneront jusqu'à ce point rencontre.

Mesures Gouvernementales

pour l'accès : TGV, Etablissement d'accueil, remontées mécaniques, prestataires et autres

PASS VACCINAL + de 16 ans

Dès le 24 janvier 2022 et à partir de 16 ans il faudra justifier d'un statut vaccinal.

Ce Pass vaccinal est obligatoire pour les voyages en TGV, l'accueil au chalet, les remontées mécaniques...

Le « Pass vaccinal » consiste en la présentation de l'une de ces quatre preuves :

1. certification de vaccination (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
2. examen de dépistage virologique ne concluant pas à une contamination par la covid-19 ;
3. certificat de rétablissement de plus de 11 jours et **moins de 4 mois à partir du 15 fév.**
4. certificat de contre-indication à la vaccination. Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du « Pass vaccinal » sera possible jusqu'au 15 février pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.

PASS SANITAIRE + de 12 ans

Cette obligation concerne tous les jeunes de plus de 12 ans et 2 mois. Chacun doit présenter

Soit : Une attestation (papier ou digitale) de vaccination complète.

Soit : Un certificat de rétablissement du Covid-19 de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

Soit : Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 heures.

Test ou Pass Sanitaire - de 12ans

Pour les plus jeunes : il sera demandé, à l'accueil en gare, l'un des documents suivants :

Soit : Un test PCR ou Antigénique négatif de moins de 24 heures.

Soit : Une attestation vaccinale

Pour tous ceux qui ont un QR code vaccinal merci de bien vouloir nous le faire parvenir par mail. Pour les autres cas, document à remettre à votre arrivée en gare. Lors de cet accueil, il sera remis à chacun un badge nominatif qui servira pendant tout le séjour.